

Monsieur le Maire, chers collègues,

Merci pour cette présentation générale du PADD intercommunal, étape obligatoire de la préparation du PLUi.

Nous avons deux remarques à formuler, comme d'habitude sur ce type de présentation de documents de planification, une sur la forme et une sur le fond.

Sur la forme, nous restons toujours très perplexes sur l'intérêt d'une telle présentation dans chaque conseil municipal des communes membres de l'intercommunalité. Bien sûr, c'est une disposition prévue par les textes. Et nous comprenons bien que c'est la raison pour laquelle nous bénéficions de cette présentation, preuve en est l'absence de transmission aux membres du conseil municipal du document du PADD lui-même. Donc je crois que nous pouvons dire qu'il s'agit d'un exercice formel, prescrit par la Métropole du Grand Nancy, de toute façon au final décideur en matière d'urbanisme.

Sur le fond, n'étant pas compétent sur tous les aspects d'un sujet aussi complexe, nous nous sommes fiés à notre intuition de citoyens. Nous avons eu spontanément deux interrogations :

- la première : la répétition d'objectifs similaires au sein d'axes et d'orientations différents donne une certaine impression de dispersion et dilution des différentes politiques, potentielles sources d'incohérence dans la mise en oeuvre ;
- la deuxième : il s'agit certes d'orientations qui concernent différentes politiques publiques dans le périmètre de la Métropole, voire au delà, mais nous nous sommes alors interrogés sur l'existence ou non d'objectifs et d'indicateurs de suivi, au delà des intentions et généralités.

Finalement, nous avons trouvé, non pas la réponse, mais les mêmes remarques et/ou recommandations dans l'avis rendu par le Conseil de développement durable.

Sur la forme du document, le Conseil relève, je cite,

- "- Une structuration qui demande une certaine "gymnastique" d'esprit, difficulté à faire le lien avec le Projet métropolitain construit en 4 défis alors qu'ici nous sommes face à 2 défis et 3 axes ;
- Un nombre d'items très important et des propositions qui relèvent de mêmes politiques que l'on retrouve dans des chapitres différents ;
- Une accumulation de propositions qui dilue et rend difficilement appréhendable les grandes priorités et les choix stratégiques de la Métropole pour les 15 ans à venir."

Sur le fond, le Conseil porte "un regard général favorable au regard des thématiques qu'il peut retrouver dans ce document. En effet, ce document reprend en grande partie les propositions faites dans la contribution sur le PLUi, sur les Natures en ville et sur le Projet métropolitain notamment. En revanche, il est interrogatif quant au degré de "précisions" de certains objectifs."

Enfin, pour l'anecdote mais qui est loin d'en être une, le Conseil a recensé les mots et les principes qu'il aimerait davantage voir apparaître dans ce document : celui qui arrive en tête est le mot "gouvernance". C'est donc tout un programme s'agissant du Grand Nancy.

Sur cette présentation, nous n'avons donc qu'une suggestion : que les avis et recommandations d'instances dédiées et compétentes, comme le conseil de développement durable, soient réellement pris en compte au delà d'un simple formalisme de procédure, ce qui ferait gagner du temps et de l'énergie à tout le monde.